



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 10-2019 - Séance du 29 avril 2019 - Orale

### Signalisation des parkings P+Rail

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Lors de la séance du conseil communal du 18 mars 2019, Mme la conseillère communale Andreutti est intervenue, en constatant que la signalisation des site « parc+rail » était insuffisante et que l'indication des distances manquait.

Renseignements pris auprès de M. Volpe, en charge du dossier auprès de l'ASR, et mandaté par la ville de Vevey pour la signalisation des parkings provisoires de la fête des vigneron, il s'avère que cette signalisation, provisoire, a été avalisée par la DGMR.

Dès lors, la municipalité se rallie au préavis de M. Volpe et décide d'attendre le retrait de la signalisation provisoire après la fin de la fête des vigneron et ensuite de réexaminer la situation, en conformité avec l'OSR (ordonnance sur la circulation routière).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
A. Bovay

Le secrétaire  
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 25 mars 2019

M. Thierry George, municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal